

21 MAI 2014



Paul MAGNETTE
Président

Monsieur Claude EMONTS
Président
UVCW
Rue de l'Etoile, 14
5000 Namur

Le 15 mai 2014
V/Réf. : CE/JMR/CB/2014-0048/W
N/Réf. : PM/AP/CT/MR/12786 - IND
A rappeler s.v.p.

Monsieur le Président,

Votre courrier m'est bien parvenu et il a retenu toute mon attention.

Il n'est pas question de reproduire à l'identique les structures et modes de décision en vigueur à l'Awiph pour le nouveau comité de gestion dédié à la santé et à l'aide aux personnes. Si, en effet, les discussions en cours actuellement entre les quatre partis portent sur une modification du décret Awiph, c'est simplement par souci de rapidité : reconstituer un OIP à partir de rien n'aurait pas permis d'assumer les nouvelles compétences dans des délais raisonnables.

Cet OIP rassemblera deux comités de gestion distincts : celui en charge des personnes handicapées et celui en charge de la santé et de l'aide aux personnes, qui aura un mode de fonctionnement bien spécifique, et associera notamment les partenaires déjà impliqués à l'Inami. Comme vous le savez, nous accordons une grande importance à la représentation des CPAS dans les organes de gestion et nous y veillons dans le cadre de ces discussions.

Nous avons bien pris note des éléments de votre courrier ainsi que de toutes les remarques formulées lors des consultations de la Commission Wallonie-Bruxelles. Dès le début de la législature à venir, si nous sommes

aux responsabilités, nous vous soumettrons les dispositions envisagées afin que nous puissions finaliser ensemble la construction de cet OIP et envisager la politique à mener à l'avenir dans ces compétences.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Paul', with a long, sweeping horizontal stroke extending to the right.

Paul MAGNETTE